

Question écrite de la Députée fédérale Katrin JADIN à la Secrétaire d'État à l'Égalité des chances concernant l'écart salarial entre hommes et femmes

Katrin JADIN (MR) : Selon le rapport 2016 sur l'écart salarial élaboré par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, l'évolution vers l'égalité salariale entre les sexes reste très lente. Une des raisons principales serait le fait que les femmes, près d'une sur deux, travailleraient à temps partiel. Une grande partie des métiers exercés en majorité par les femmes est uniquement organisée dans une optique de temps partiel, que ce soit dans l'enseignement ou dans d'autres domaines de travail stéréotypés. Nous pouvons donc conclure que les fonctions typiquement féminines restent, pour les raisons mentionnées ci-dessus, moins bien payées et que dans les plupart des cas, les femmes n'ont guère le choix.

1. Avez-vous pris connaissance de ce rapport? Si oui, quel suivi allez-vous lui donner?

2. La collaboration entre votre service et celui de la secrétaire d'État à l'Égalité des chances à cet endroit est, sans doute, très large. Qu'est-ce que cette collaboration peut apporter dans les mois à venir?

Elke SLEURS : L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes établit chaque année un rapport sur l'écart salarial afin de constater l'évolution des différences salariales entre les femmes et les hommes en Belgique. J'ai lu le rapport 2016 sur l'écart salarial avec beaucoup d'attention.

Comme vous l'indiquez, nous constatons que le travail à temps partiel des femmes est en effet une cause importante de l'écart salarial, et que ce travail à temps partiel n'est pas toujours un choix de la part des femmes. Les précédents rapports de l'Institut nous montrent que ce problème existe depuis longtemps déjà. Dans de très nombreux secteurs où les femmes sont fortement représentées, la plupart des emplois ne sont proposés qu'à temps partiel. Cette situation a entre autres pour conséquence que les femmes gagnent beaucoup moins dans ces secteurs.

En tant que Secrétaire d'État en charge de l'Égalité des Chances, je prends très à cœur le thème de l'écart salarial et je m'emploie à mettre en œuvre une politique intégrale afin d'aborder ce problème de façon structurelle.

Une étroite collaboration est déjà en place entre les différents services concernés des ministres compétents. Dans le cadre de la loi du 22 avril 2012 relative à l'écart salarial, une taskforce est par exemple chargée d'échanger régulièrement des informations entre les différents services et de suivre de près la mise en œuvre de la loi sur l'écart salarial.

En outre et comme annoncé, un Plan d'Action National Genre et Emploi axé sur l'égalité de genre sur le marché du travail est en cours d'établissement. Dans celui-ci cette thématique pourrait également être incluse.